



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2024-083

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l hébergement et du logement / Unité départementale de Paris**

75-2024-02-02-00028 - Arrêté modificatif de l'arrêté n°75-2022-09-29-00005 du 29 septembre 2022 portant programmation pour la période 2023-2027 des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (6 pages)

Page 3

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2024-02-08-00001 - arrêté n° 2024-00156 portant nomination au sein du Conseil parisien de prévention et de sécurité (5 pages)

Page 10

## **Préfecture de Police / Direction des transports et de la protection du public**

75-2024-02-08-00005 - Arrêté n° DDPP -2024-107 portant habilitation sanitaire (2 pages)

Page 16

Direction régionale et interdépartementale de  
l hébergement et du logement

75-2024-02-02-00028

Arrêté modificatif de l'arrêté  
n°75-2022-09-29-00005 du 29 septembre 2022  
portant programmation pour la période  
2023-2027 des évaluations de la qualité des  
établissements et services sociaux et  
médico-sociaux



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **ARRÊTÉ N°**

**portant modification de l'arrêté n° 75-2022-09-29-00005 du 29 septembre 2022 portant programmation pour la période 2023 - 2027 des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux**

**Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 75 ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L312-8, l'article D. 312-200 et suivants ;
- VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de Préfet du département de Paris ;
- VU** l'arrêté 2023-10-02-00010 du 02 octobre 2023 portant délégation de signature à M. Laurent BRESSON, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière administrative ;
- VU** la décision n°2023 – 32 du 06 octobre 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative à Monsieur Patrick GUIONNEAU, directeur régional et interdépartementale adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité départementale de Paris,

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'annexe de l'arrêté n°75-2022-09-29-00005 du 29 septembre 2022 portant programmation pour la période 2023-2027 des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, conformément à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

### **ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

**ARTICLE 3 :**

Le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité départementale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 janvier 2024

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional et interdépartemental adjoint  
de l'hébergement et du logement, directeur de  
l'unité départementale de Paris,

*Signé*

Patrick GUIONNEAU

**ANNEXE 1 CALENDRIER DE PROGRAMMATION**

<b>PERSONNE MORALE</b>	<b>TYPE ESSMS</b>	<b>NOM</b>	<b>REGIME CASF</b>	<b>TRANSMISSION EVALUATION</b>
ALJT	FJT RS	FOYER SOLEIL	L312-1 10°	2024 semestre 1
ALJT	FJT RS	SEDAINE	L312-1 10°	2026 semestre 1
ALJT	FJT RS	DUMAS	L312-1 10°	2023 semestre 2
ALJT	FJT RS	POTEAU	L312-1 10°	2024 semestre 1
ALJT	FJT RS	DIDEROT	L312-1 10°	2023 semestre 2
ALJT	FJT RS	DOROTHY HEIGHT	L312-1 10°	2026 semestre 1
ALJT	FJT RS	ERNESTINE	L312-1 10°	2026 semestre 1
ALJT	FJT RS	CELESTINS	L312-1 10°	2026 semestre 1
ALJT	FJT RS	PARIS GRAND OURCQ	L312-1 10°	2026 semestre 1
ALJT	FJT RS	RESIDENCE PARIS GLACIERE	L312-1 10°	2025 semestre 1
ALJT	FJT RS	CRESPIN DU GAST	L312-1 10°	2027 semestre 2
ALJT	FJT RS	SAINT SEBASTIEN/TERNAUX	L312-1 10°	2025 semestre 1
ALJT	FJT RS	CHARENTON-MEUNIERES	L312-1 10°	2027 semestre 2
ALTAIR	CHRS	SERVICE ECOUTE ACCOMPAGNEMENT	L312-1 8°	2025 semestre 1
AMICALE DU NID	CHRS	CHRS	L312-1 8°	2026 semestre 2
AMLI	FJT RS	SAINT JOSEPH	L312-1 10°	2027 semestre 2
APCARS	CHRS	APCARS	L312-1 8°	2024 semestre 2
APTM	CADA	BERCY	L312-1 13°	2023 semestre 2
ARES ATELIERS	CAVA	ARES ATELIERS	L312-1 8°	2027 semestre 1
ASSOCIATION DES FOYERS DE JEUNES	FJT	TOLBIAC	L312-1 10°	2024 semestre 1
ATOLL 75	CHRS	ATOLL 75	L312-1 8°	2023 semestre 2
AUORE	CHRS	SILOE	L312-1 8°	2025 semestre 1
AUORE	CHRS	ASTRAGALE	L312-1 8°	2024 semestre 1
AUORE	CHRS	ETOILE DU MATIN	L312-1 8°	2024 semestre 1
AUORE	CHRS	LIEU-DIT	L312-1 8°	2024 semestre 1
AUORE	CHRS	SOLEILLET	L312-1 8°	2024 semestre 1
AUORE	CPH	EXELMANS	L312-1 8°	2025 semestre 1

CASP	CADA	CADA	L312-1 13°	2024 semestre 2
CASP	CHRS	EGLANTINE	L312-1 8°	2027 semestre 2
CASP	CHRS	CASPOTEL-CRETET	L312-1 8°	2025 semestre 1
CASP	CHRS	CASPOTEL-POUCHET	L312-1 8°	2025 semestre 1
CASP	CHRS	ARAPEJ	L312-1 8°	2023 semestre 2
CASP	CHRS	SARAH	L312-1 8°	2023 semestre 2
CASP	CHRS	LE COLIBRI	L312-1 8°	2025 semestre 1
CASVP	CHRS	JOSEPHINE BAKER	L312-1 8°	2024 semestre 1
CASVP	CHRS	ROSA LUXEMBOURG	L312-1 8°	2024 semestre 1
CERISE	FJT RS	CERISE	L312-1 10°	2025 semestre 1
CHAMPIONNET	FJT RS	CHAMPIONNET	L312-1 10°	2024 semestre 1
CIM	CHRS	CHRS	L312-1 8°	2027 semestre 2
CITE DES FLEURS	FJT RS	CITE DES FLEURS	L312-1 10°	2025 semestre 1
CITES CARITAS	CHRS	CITE NOTRE DAME	L312-1 8°	2024 semestre 2
CITES CARITAS	CHRS	CITE SAINT MARTIN	L312-1 8°	2023 semestre 2
CITES CARITAS	CHRS	L'ETAPE	L312-1 8°	2023 semestre 2
CLJT	FJT RS	BATIGNOLLES	L312-1 10°	2025 semestre 2
CLJT	FJT	LA VIGIE	L312-1 10°	2025 semestre 2
CLJT	FJT RS	AMANDIERS	L312-1 10°	2025 semestre 2
CLJT	FJT RS	CHARONNE	L312-1 10°	2025 semestre 2
CLJT	FJT RS	DIDOT	L312-1 10°	2025 semestre 2
CLJT	FJT RS	SAINT LAZARE	L312-1 10°	2025 semestre 2
CLJT	FJT RS	POINTE D'IVRY	L312-1 10°	2025 semestre 2
COALLIA	CADA	CADA	L312-1 13°	2024 semestre 2
COALLIA	CHRS	RUE DE L'OUEST	L312-1 8°	2025 semestre 2
COALLIA - AMICALE DU NID	CPH	CPH	L312-1 8°	2025 semestre 1
EMMAUS SOLIDARITE	CHRS	FLANDRE	L312-1 8°	2024 semestre 1
EMMAUS SOLIDARITE	CHRS	QUAI DE METZ	L312-1 8°	2024 semestre 1
EMMAUS SOLIDARITE	CHRS	SARAH	L312-1 8°	2024 semestre 1
EMMAUS SOLIDARITE	CHRS	VALMY	L312-1 8°	2024 semestre 1

EMMAUS SOLIDARITE	CHRS	GEORGES DUNAND - AUDE	L312-1 8°	2027 semestre 1
EMMAUS SOLIDARITE	CHRS	LANCRY	L312-1 8°	2027 semestre 1
EMMAUS SOLIDARITE	CHRS	LAUMIERE	L312-1 8°	2027 semestre 1
EMMAUS SOLIDARITE	CHRS	MALMAISONS	L312-1 8°	2027 semestre 1
EMMAUS SOLIDARITE	CHRS	PYRENEES	L312-1 8°	2027 semestre 1
ESPACIL HABITAT	FJT RS	BECCARIA	L312-1 10°	2026 semestre 2
ESPEREM	CHRS	CHRS	L312-1 8°	2025 semestre 2
FIT	CHRS	LES UNIVERS'ELLES	L312-1 8°	2024 semestre 2
FONDATION ARMEE DU SALUT	CPH	ALBIN PEYRON	L312-1 8°	2024 semestre 2
FONDATION ARMEE DU SALUT	CHRS	CENTRE ESPOIR	L312-1 8°	2024 semestre 1
FONDATION ARMEE DU SALUT	CHRS	PALAIS DU PEUPLE	L312-1 8°	2025 semestre 2
FONDATION ARMEE DU SALUT	CHRS	CATHERINE BOOTH	L312-1 8°	2025 semestre 2
FOYER CHAILLOT GALLIERA	FJT	CHAILLOT GALLIERA	L312-1 10°	2024 semestre 2
FOYER DES JEUNES TRAVAILLEUSES DE REUILLY	FJT	REUILLY	L312-1 10°	2026 semestre 2
FRANCE HORIZON	CHRS	HORIZON JEUNES	L312-1 8°	2025 semestre 2
FTDA	CADA	CADA	L312-1 13°	2025 semestre 2
GROUPE SOS SOLIDARITES	CHRS	BUZENVAL	L312-1 8°	2024 semestre 2
GROUPE SOS SOLIDARITES	CADA	CADA	L312-1 13°	2023 semestre 2
GROUPE SOS SOLIDARITES	CHRS	LE MARAIS	L312-1 8°	2025 semestre 2
GROUPE SOS SOLIDARITES	CHRS	VILLA FROMENTIN	L312-1 8°	2025 semestre 2
HABITAT & HUMANISME	FJT RS	SAINT CHARLES	L312-1 10°	2027 semestre 2
HAFB	CHRS	LOUISE LABE	L312-1 8°	2023 semestre 2
HENEO	FJT RS	BATIGNOLLES	L312-1 10°	2024 semestre 2
HENEO	FJT RS	EMILE LEVEL	L312-1 10°	2024 semestre 2
HENEO	FJT RS	PORTE BRANCION	L312-1 10°	2027 semestre 2
HENEO	FJT RS	PORTE DE VANVES	L312-1 10°	2027 semestre 2
JEUNE CORDEE	FJT	JEUNE CORDEE	L312-1 10°	2024 semestre 2
L'ETAPE	FJT RS	MASSENA	L312-1 10°	2024 semestre 2
L'ETAPE	FJT RS	BLANQUI	L312-1 10°	2024 semestre 2

L'ETAPE	FJT RS	VOLTAIRE	L312-1 10°	2024 semestre 2
L'INITIATIVE	FJT	L'INITIATIVE	L312-1 10°	2023 semestre 2
LE RELAIS ACCUEIL DU VALLONA	FJT RS	FJT DAVY	L312-1 10°	2024 semestre 1
LES ILOTS	CHRS	CHEMIN VERT	L312-1 8°	2024 semestre 1
LES JEUNES ECONOMES	FJT RS	ALMA BOSQUET	L312-1 10°	2023 semestre 2
LES PETITS FRERES DES PAUVRES - AGE	CHRS	LE RADEAU	L312-1 8°	2024 semestre 1
MAAVAR	CHRS	MAAVAR	L312-1 8°	2024 semestre 1
OEUVRE DES OTAGES	FJT RS	LES HAUTS DE BELLEVILLE	L312-1 10°	2023 semestre 2
OEUVRE FALRET	CHRS	OEUVRE FALRET	L312-1 8°	2024 semestre 1
OEUVRES DE LA MIE DE PAIN	FJT RS	PAULIN ENFERT	L312-1 10°	2027 semestre 2
OPPELIA	CHRS	CENTRE DE STABILISATION CHARONNE	L312-1 8°	2026 semestre 2
PERMANENCE ACCUEIL	FJT RS	BEAUCOUR	L312-1 10°	2023 semestre 2
PERMANENCE ACCUEIL	FJT RS	BEAUJON	L312-1 10°	2023 semestre 2
RELAIS ACCUEIL	FJT RS	RELAIS ACCUEIL	L312-1 10°	2024 semestre 1
RELAIS ACCUEIL	FJT RS	RELAIS POISSONNIERS	L312-1 10°	2027 semestre 2
SERVICE SOCIAL BRETON	FJT	SERVICE SOCIAL BRETON	L312-1 10°	2023 semestre 2
SOCIETE PHILANTHROPIQUE	CHRS	MERICE	L312-1 8°	2024 semestre 1
SOS INSERTION ET ALTERNATIVES	FJT RS	LE TEMPO	L312-1 10°	2023 semestre 2
UNION COMPAGNONIQUE DU TOUR DE FRANCE	FJT	BERGER	L312-1 10°	2024 semestre 1
URGENCE JEUNES	CHRS	URGENCE JEUNES	L312-1 8°	2024 semestre 1
VIVRE ET DEVENIR	FJT	PIERRE OLIVAIN	L312-1 10°	2023 semestre 2

Préfecture de Police

75-2024-02-08-00001

arrêté n° 2024-00156 portant nomination au sein  
du Conseil parisien de prévention et de sécurité

**ARRÊTÉ n° 2024-00156**

**Portant nomination au sein du Conseil parisien de prévention et de sécurité**

**Le Préfet de police,**

**Vu** l'arrêté n° 2024 – du fixant la composition du Conseil parisien de prévention et de sécurité, notamment son article 3 ;

Sur proposition de la Préfète, directrice de cabinet,

**ARRÊTE :**

**Article. 1.** – Sont nommés au sein du Conseil parisien de prévention et de sécurité en qualité de membre ne siégeant pas en qualité des représentants de l'Etat pour un mandat de trois ans :

**I. Ville de Paris et ses établissements publics :**

**Sur proposition du conseil de Paris, 13 conseillers de Paris :**

- Monsieur Nicolas NORDMAN, Adjoint à la Maire de Paris chargé de la prévention, de la sécurité, de la police municipale et de l'aide aux victimes ;
- Madame Dominique VERSINI, Adjointe à la Maire de Paris en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance ;
- Monsieur Jean-Philippe DAVIAUD, Conseiller de Paris, délégué auprès du Maire du 18e chargé du commerce, de l'artisanat et de l'Europe ;
- Madame Alexandra CORDEBARD, Conseillère de Paris, Maire du 10e arrondissement ;
- Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris ;
- Madame Raphaëlle REMY-LELEU, Conseillère de Paris, déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté ;
- Monsieur Nour DURAND-RAUCHER, Conseiller de Paris, Conseiller du 11<sup>e</sup> arrondissement délégué à la sûreté, à la prévention et à la médiation ;
- Monsieur Jean-Philippe GILLET, Conseiller de Paris, Conseiller d'arrondissement ;
- Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, Adjoint à la Maire de Paris chargé du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et de la mode ;
- Monsieur Francis SZPINER, Conseiller de Paris, Sénateur de Paris ;
- Monsieur Rudolph GRANIER, Conseiller de Paris ;
- Monsieur Geoffroy BOULARD, Conseiller de Paris, Maire du 17e arrondissement ;
- Monsieur Philippe GOUJON, Conseiller de Paris, Maire du 15e arrondissement ;
- Madame Catherine IBLED, Conseillère de Paris ;
- Madame Maud GATEL, Conseillère de Paris, Députée de Paris.

**Le secrétaire général de la ville de Paris, ou son représentant**

1/5

- Madame Marie VILLETTE, ou son représentant.

#### **Le directeur de la police municipale et de la prévention**

- Monsieur Michel FELKAY, ou son représentant.

#### **La directrice de la direction des solidarités**

- Jeanne SEBAN, ou son représentant.

#### **Sur proposition du conseil d'administration de Paris Habitat – OPH :**

- Madame Valérie DE BREM, directrice générale – Elogie 6Siemp et Soreqa, ou son représentant ;
- Madame Valérie FOURNIER, directrice générale d'Immobilière 3F, ou son représentant ;
- Madame Christine LACONDE, directrice générale de la Régie immobilière de la ville de Paris
- Monsieur Stéphane WALLON, directeur général de Batigère Habitat, ou son représentant ;
- Madame Cécile BELARD DU PLANTYS, directrice générale de Paris Habitat, ou son représentant.

## **II. Associations, établissements ou organismes et personnalités qualifiées œuvrant dans les domaines mentionnés à l'article D. 132-5 du code de la sécurité intérieure relevant de la politique publique de prévention de la délinquance :**

1° Associations œuvrant dans le domaine :

### **a) De la prévention et de la lutte contre la délinquance des jeunes :**

- Monsieur Yannick GORNET, président de la « fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris », ou son représentant ;
- Madame Florence LENY, la présidente du « Comité de la prévention spécialisée de Paris », ou son représentant ;
- Monsieur Mario GONZALES, président de la « Mission locale de Paris », ou son représentant ;
- Monsieur Aurélien MARTIN, président de l'association « TVAS 17 », ou son représentant ;
- Madame Estelle DENISE, présidente de l'association « hors la rue », ou son représentant ;
- Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, présidente de l'association « France terre d'asile », ou son représentant ;
- Monsieur Olivier MANTEI, président de l'« Association de prévention du site de la Villette » (APSV), ou son représentant.

### **b) De prévention de la toxicomanie et de la réduction des risques :**

- Madame Anne DE BAYSER, présidente de l'association « Groupe SOS Solidarités », ou son représentant ;
- Monsieur Léon GOMBEROFF, directeur du « CSAPA » de l'association « Aurore 75 » / CARRUD EGO, ou son représentant ;
- Monsieur Benoît LEFEVRE, président de l'association « Gaïa », ou son représentant ;
- Monsieur Jean-Pierre COUTERON, président de l'association « Oppelia », ou son représentant.

### **c) De la prévention des conduites à risque et de réduction des risques :**

- Monsieur Bernard BASSET, président de l'association « Addictions France », ou son représentant ;
- Monsieur Franck MOULIUS, Coordonnateur de dispositif « Fêtez clair », association « Addictions France » ;
- Monsieur Marc SHELLY, président de l'association « AREMEDIA - Les clés de la prévention », ou son représentant ;
- Madame Christine ROUZIOUX, présidente de l'association « Le kiosque Infos Sida et Toxicomanie », ou son représentant.

2/5

**d) De prévention de la récidive :**

- Monsieur André ZERVUDACHI, président de l'association de « politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale » (APCARS), ou son représentant ;
- Madame Marie-Anne LEMOINE, présidente de l'« association d'aide pénale » (AAPE), ou son représentant ;
- Madame Sylvie CROISAN, présidente de l'« association de Formation et d'Aide à la Réinsertion » (FAIRE), ou son représentant ;
- Monsieur Albéric DE GOUVILLE, président de l'association « La maison des Journalistes », ou son représentant.

**e) De lutte, d'accueil, d'accompagnement des femmes victimes de violences et des victimes de violences conjugales :**

- Madame Catherine LESTERP, présidente du « Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Paris » (CIDFF), ou son représentant ;
- Madame Juliette CSONGOVAI, présidente du « Mouvement français pour le planning familial 75 », ou son représentant ;
- Madame Isabelle GILLETTE-FAYE, présidente de la « Fédération nationale du groupe des femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles et des mariages forcés » (GAMS), ou son représentant ;
- Madame Véronique GOUPY, présidente de l'association « ESPEREM », ou son représentant ;
- Madame Sabine SALMON, présidente de l'association « Femmes solidaires », ou son représentant ;
- Madame Emmanuelle PIET, présidente du « Collectif féministe contre le viol » (CFCV), ou son représentant ;
- Madame Véronique DELEPOUVE, présidente de l'association « Halte Aide aux Femmes Battues » (HAFB), ou son représentant ;
- Madame Julie VELLA, présidente de l'association « Elle's imagin'ent », ou son représentant ;
- Madame Carole KERUZORE, présidente de l'association « Libre terre des femmes », ou son représentant ;
- Madame Dominique GUILLIEN ISENMANN, présidente de la « Fédération nationale solidarité femmes » (FNSF), ou son représentant ;
- Madame Vivianne MONIER, présidente de l'« Union régionale solidarité femmes » (URSF), ou son représentant ;
- Madame Séverine LEMIERE, présidente de l'association « FIT – Une femme un toit », ou son représentant ;
- Madame Anne BERETS, présidente de l'association « En avant toute(s) », ou son représentant ;
- Madame Marie-Pierre BADRE, présidente de l'association « Centre Hubertine Auclert » (CHA), ou son représentant ;
- Madame Caroline JOLY, présidente de l'association « Droits d'urgence », ou son représentant ;
- Marie-Hélène FRANJOU, présidente de l'association de l'« Amicale du Nid », ou son représentant ;
- Madame Natash SOLOMON, présidente de l'association « MIST », ou son représentant ;
- Monsieur LE LIEPVRE, président de l'association « Aux captifs la libération », ou son représentant ;
- Monsieur Philippe DUMONT, président de l'association « Foyer jorbalan », ou son représentant ;
- Monsieur Jean-Louis LOIRAT, président de l'association « OPPELIA », ou son représentant ;
- Madame Claire QUIDET, présidente de l'association le « Mouvement du Nid », ou son représentant ;
- Monsieur Alain VIDAL, président de l'association « Altaïr », ou son représentant ;
- Madame Mirenxtu BACQUERIE président de l'« Association Nationale de réadaptation sociale (ANRS) », ou son représentant ;
- Madame Pascale PETITJEAN, présidente de l'association du « Bus des femmes », ou son représentant ;
- Monsieur Christian TESSIER, président de l'association « Accompagnement lieux d'accueil

carrefour éducatif » (ALC), ou son représentant.

**f) De lutte contre les discriminations :**

- Monsieur Jean-Bernard GEOFFROY, président du « Réseau d'assistance aux victimes d'agressions et de discrimination » (RAVAD), ou son représentant ;
- Madame Véronique GODET, co-Présidente ou Monsieur Joël DEUMIER, co-président de l'association « SOS Homophobie », ou son représentant ;
- Madame Vanessa RICOUL, présidente de l'association « FLAG! », ou son représentant ;
- Monsieur Eric DE ROTHSCCHILD, président du « Mémorial de la Shoah », ou son représentant ;
- Monsieur Gérard VITALI, président de l'association « ABC insertion », ou son représentant ;
- Monsieur Khalid ELKHAL, président de la « Ligue contre le racisme et l'antisémitisme » (LICRA), ou son représentant.

**g) De lutte et d'accompagnement des victimes d'infractions pénales et de prévention et de lutte contre les dérives sectaires :**

- Madame Caroline LACROIX, présidente de l'association « Paris Aide aux victimes » (PAV), ou son représentant ;
- Monsieur Patrice LOUVILLE, président de l'« Institut de victimologie », ou son représentant ;
- Monsieur Daniel SISCO, président de l'« Association de Défense des Familles et de l'Individu en Île-de-France » (ADFI), ou son représentant ;
- Madame Mélanie DUPONT, présidente de l'association « Contre les violences sur Mineurs » (CVM), ou son représentant ;
- Monsieur Philippe PIGNARE, président de l'association « Centre Georges Devereux », ou son représentant.

**h) D'accompagnement et insertion des personnes vulnérables :**

- Monsieur Pierre COPEY, président de l'association « Aurore », ou son représentant ;
- Monsieur Bruno MOREL, président de la « Fédération des acteurs de la solidarité en Île-de-France », ou son représentant ;

**i) Du secours et de l'assistance :**

- Monsieur Lionel JACQUEMINET, président de la « Protection civile Paris Seine », ou son représentant ;
- Monsieur Philippe DA COSTA, président de l'association « La croix rouge », ou son représentant.

**j) Des instances représentatives (citoyens, usagers) :**

- Monsieur Bari ALLOUCHI, responsable du conseil parisien de la jeunesse, ou son représentant ;
- Madame Pascale LEGENDRE, présidente du Conseil départemental pour la citoyenneté et l'autonomie (CDCA), ou son représentant ;
- Monsieur Olivier SCHNEIDER, président de la fédération des usagers de bicyclette, ou son représentant ;
- Madame Anne MONMARCHE, présidente de l'association « Paris en selle », ou son représentant ;
- Monsieur Jean-Daniel REMOND, président de l'association « Old' up », ou son représentant.

**k) De la tranquillité publique :**

- Madame Elizabeth JOHNSTON, déléguée générale du « Forum français pour la sécurité urbaine » (FFSU), ou son représentant ;
- Monsieur Patrick DIXNEUF, président du comité de Paris de l'association « Prévention Routière », ou son représentant ;
- Monsieur Jean-Yves LAMANT, président de la Ligue Contre la Violence Routière, ou son représentant ;
- Madame Françoise TAFFARY, vice-présidente du comité olympique et sportif de Paris, Comité départemental olympique et sportif (CDOS), ou son représentant.

4/5

2° Les responsables d'établissement ou d'organismes publics et privés et personnalités qualifiées intéressés ou concernés par la prévention de la délinquance :

**a) Organismes consulaires :**

- Madame Sophie BRET, présidente du commerce de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, ou son représentant ;
- Monsieur Pierre RABADAN, président de l'Office du tourisme de Paris, ou son représentant ;
- Monsieur Francis BUSSIERE, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, ou son représentant.

**b) Dans le domaine des transports publics de voyageurs :**

- Le directeur de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), ou son représentant ;
- Le directeur de la sûreté ferroviaire, ou son représentant ;
- Le directeur de la Société nationale des chemins de fer (SNCF) ou son représentant ;
- Le directeur d'Île-de-France mobilité, ou son représentant.

**c) Personnalités qualifiées œuvrant dans les domaines mentionnés à l'article D.132-5 du code de la sécurité intérieure :**

Monsieur Alain BESSAHA, directeur du « Groupement parisien inter bailleurs de surveillance » (GPIS), ou son représentant.

**Article. 2.** – L'arrêté n° 2015-00218 portant nomination au sein du conseil parisien de prévention et de sécurité est abrogé.

**Article. 3.** – La préfète, directrice du cabinet du préfet de police, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et la préfecture de police, ainsi qu'au portail des publications administratives de la ville de Paris.

A Paris, le 08 FEV.2024

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2024-02-08-00005

Arrêté n° DDPP -2024-107 portant habilitation  
sanitaire

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2024 – 107  
DU 08 FEV. 2024  
PORTANT HABILITATION SANITAIRE**

Le Préfet de Police,

**Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

**Vu** l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2024-00091 du 26 janvier 2024 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives et des services qui lui sont rattachés,

**Vu** la demande de M. Frédéric PHILIPPE, né le 24 juillet 1989 à Pabu (22), inscrit à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 28263 et dont le domicile professionnel administratif est situé 232, rue des Pyrénées à Paris 20<sup>ème</sup>,

Sur proposition de la Directrice départementale de la protection des populations de Paris,

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Frédéric PHILIPPE** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

**Article 2**

Le **Docteur Vétérinaire Frédéric PHILIPPE** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.

1/2

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

### **Article 3**

La Directrice départementale de la protection des populations de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Île-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
la Directrice départementale de la  
protection des populations de Paris

Marie-Hélène TREBILLON

2/2